



Sabre Laser – Combat Sportif et
Chorégraphié

Règlement 2023 – 2024

I. Table des matières

I.	Table des matières	2
I.	Organisation des épreuves régionales	3
A.	Circuits Régionaux	3
1.	Organisation	3
2.	Appellation des compétitions	4
3.	Formule des compétitions	4
4.	Arbitrage.....	4
5.	Contrôle du matériel des participants	5
6.	Horaires des compétitions	5
B.	Engagements aux compétitions	5
C.	Les récompenses	6
D.	Gestion informatique et matériel nécessaire au déroulement des épreuves.....	6
II.	Classements régionaux.....	7
A.	Généralités	7
B.	Organisation régionale de la saison	8
III.	Stages de découverte et de perfectionnement	8
IV.	Formation régionale des arbitres.....	9
V.	Formation des animateurs	9

I. Organisation des épreuves régionales

Pour toutes les compétitions comptant dans le classement régional Grand Est, les organisateurs doivent impérativement envoyer les résultats au CTS dans les plus brefs délais aux formats :

- fff (permettant la mise à jour des classements)
- pdf incluant impérativement toutes les étapes de la compétition et le classement général (permettant la mise à jour de l'extranet)

Selon le règlement sportif fédéral concernant la couverture médicale 2021 – 2022 (en attente des consignes 2023 – 2024) :

« Les organisateurs sont tenus à une obligation générale de sécurité et les moyens médicaux doivent être adaptés au nombre de participants, à la durée et au lieu de la compétition.

Ils devront écrire un plan d'organisation des secours qui sera soumis au comité régional, pour avis du médecin fédéral régional. »

Les clubs organisateurs d'une épreuve seront tenus d'adresser au secrétariat du CREGE au plus tard 15 jours avant l'épreuve leur plan d'organisation des secours validé par le médecin régional.

A. Circuits Régionaux

1. Organisation

Afin de respecter le calendrier de sélection du Championnat de France (CFSL), les compétitions de **Combat Sportif**, visant à la qualification au **CFSL 2025** se dérouleront entre janvier et décembre 2024 aux lieux et dates définies ultérieurement et suivant un appel à candidature pour l'organisation. En ce qui concerne le **CFSL 2024**, les sélectionnés sont ceux déterminés par le classement de la saison 2022/2023

Les compétitions de **Combat Chorégraphié** seront au nombre de deux cette saison et se dérouleront entre octobre 2023 et janvier 2024. Ces épreuves permettront de sélectionner les compétiteurs pour le **CFSL 2024**.

Les épreuves ont lieu prioritairement le dimanche

Les épreuves sont mixtes (hommes et dames)

Les compétitions sont ouvertes à tous les tireurs licenciés dans un club du Grand Est et âgés de plus de 18 ans. Pour les compétiteurs M17, un simple surclassement sera nécessaire

2. Appellation des compétitions

Pour le **Combat Sportif** :

- Le premier circuit régional aura pour nom : « L'épreuve de la Photosphère »
- Le deuxième circuit régional aura pour nom : « L'épreuve de la Chromosphère »
- Le troisième circuit régional aura pour nom : « L'épreuve de la Corona »
- Le quatrième circuit régional aura pour nom : « L'épreuve de la lame »

Pour le **Combat Chorégraphié** :

- Le premier circuit régional aura pour nom : « L'épreuve de la Passion »
- Le deuxième circuit régional aura pour nom : « L'épreuve de l'Harmonie »

3. Formule des compétitions

Pour le **Combat Sportif**, la formule « QUEST » sera préconisée.

Pour le **Combat Chorégraphié**, la notation et le classement se dérouleront suivant le processus décrit dans le « règlement National pour les Combats au Sabre Laser – Livret 4 : Système pour le combat Chorégraphié »

4. Arbitrage

Les organisateurs sont tenus de s'assurer du nombre d'arbitres ou de juges nécessaires au bon déroulement technique des compétitions en accord avec le responsable de l'arbitrage de la commission SL du CREGE.

Pour les compétitions de **Combat Sportif**, les clubs sont tenus d'engager un arbitre dès quatre (4) compétiteurs inscrits. Cet arbitre doit être présent du début à la fin de la rencontre et est à la disposition du directoire technique.

Pour les compétitions de **Combat Chorégraphié**, les juges seront fournis par l'organisateur, après validation par le référent arbitrage régional.

Peuvent être juges :

- Les éducateurs 1 et plus au Sabre Laser
- Des Maîtres d'armes formés à l'artistique
- Les Membres des Groupes de travail nationaux de Chorégraphie ou de Kata

Un juge ou un arbitre ne peut pas être compétiteur le jour d'une épreuve.

Les juges et arbitres touchent une indemnité journalière par l'organisateur en fonction de leur diplôme.

- Niveau Formation Régionale : 30 €
- Niveau Régional : 45€
- Niveau Formation Nationale : 50 €
- Niveau National : 70 €

5. Contrôle du matériel des participants

Le matériel utilisé doit être conforme au règlement ASL FFE (règlement national pour le combat au sabre laser– Livret 1 système pour le combat sportif), tant au niveau **Combat Sportif** que **Combat Chorégraphié**.

Les compétiteurs doivent venir avec leurs armes laser aux normes ASL-FFE en fonction du type de compétition (**Combat Sportif** ou **Chorégraphié**), ainsi qu'avec l'ensemble des protections homologués par l'ASL-FFE.

Les compétiteurs peuvent se voir refuser l'accès aux tournois en cas de manquements au règlement.

6. Horaires des compétitions

Les horaires planchers des premières catégories sont les suivants :

- Appel : 10h00
- Scratch : 10h20
- Début des matchs : 10h30

B. Engagements aux compétitions

Les engagements des compétiteurs et des arbitres sont réalisés par les clubs sur l'extranet de la FFE au plus tard le **lundi 23h59** précédant l'épreuve.

Les droits d'engagement de 20€ doivent être réglés sur place par les compétiteurs, ou en ligne au préalable, si l'option est disponible. Ils sont identiques pour chaque compétiteur que ce soit en sportif ou en chorégraphie

Pour le **Combat Chorégraphié**, les « Projets de Chorégraphie » devront être transmis au minimum une semaine avant la compétition aux organisateurs suivant les modalités décrites dans la note

d'organisation de la compétition. Les bandes audio (munies des « dings » de début et fin) devront être envoyées au plus tard le lundi 23h59 précédant l'épreuve.

Une vidéo de la chorégraphie peut-également être jointe au projet.

C. Les récompenses

Les 3 premiers compétiteurs de chaque circuit en **Combat Sportif** sont récompensés.

Les 3 premiers groupes de chaque catégorie en **Combat Chorégraphié** sont récompensés

Les récompenses des circuits régionaux sont fournies par le CREGE.

D. Gestion informatique et matériel nécessaire au déroulement des épreuves

Pour les compétitions de **Combat Sportif**, la salle doit pouvoir comporter 3 ou 4 arènes (pistes circulaires de 12 m de diamètre).

Les épreuves des **Combats Sportifs** sont gérées par le logiciel BellePoule V6 (version test actuellement) à mettre à jour régulièrement.

Pour les compétitions de **Combat Chorégraphié**, la salle doit pouvoir comporter un espace scénique de 14m sur 8m minimum. La surface de l'espace scénique doit être plane, lisse et non glissante. Son périmètre doit être clairement marqué et visible. La hauteur du plafond ne sera jamais inférieure à 5 mètres. L'espace scénique aura deux entrées : une sur le côté gauche par rapport au jury, et l'autre sur le côté droit. Et la salle doit obligatoirement être équipée :

- D'un système audio permettant la diffusion des bandes sonores
- D'une installation pour une mise au noir la plus efficace possible
- D'une acoustique adaptée à la pratique de la pratique du sabre laser chorégraphié (dialogue « en live » audible par tous)

La table du jury doit pouvoir être installée en face de la scène à une distance de sécurité suffisante.

Le public n'est pas autorisé à circuler sur les aires de combat et doit s'installer aux endroits indiqués (gradins ou espaces identifiés).

Le CREGE dispose du matériel d'affichage et de gestion des combats (Écrans, tablettes, etc.) en stockage à Metz et Strasbourg. Les clubs qui souhaitent l'utiliser doivent prendre contact avec la personne responsable Philippe Bondi filipbondi@yahoo.fr (Metz) et Fabien Guieu fabien.guieu@sfr.fr (Strasbourg)).

II. Classements régionaux

A. Généralités

Pour les compétitions de **Combat Sportif**, le classement régional est établi et évolue à l'issue de chaque circuit. Il est établi à partir de la formule logarithmique habituellement utilisée par l'escrime traditionnelle, basée sur le classement de chaque épreuve et le nombre de participants. L'épreuve de la lame aura le même coefficient que les trois premières épreuves.

Seront pris en compte uniquement les trois meilleurs résultats de l'année 2024 pour le classement final.

L'historique de l'année sera conservé.

Le titre de « Champion Combat Sportif de Sabre Laser du Grand-Est 2024 » sera décerné au combattant réunissant le plus de points à l'issue de l'année civile, c'est-à-dire, des quatre circuits régionaux (les deux premiers sur la saison 2023/2024, les deux derniers sur la saison 2024/2025) en ne retenant pour chaque participant que ses trois meilleurs résultats au maximum.

Le classement régional permettra de qualifier les compétiteurs pour les **Championnats de France 2025 selon un quota réparti par région selon la formule suivante :**

$(\text{Effectif du circuit régional} / \text{Nombre total de participants aux circuits régionaux}) \times 20$ (Cf livret 1 sur le règlement national au combat sportif)

Pour les compétitions de **Combat Chorégraphié**, chaque compétition permettra d'attribuer une note à chaque groupe engagé. À l'issue de la saison, seule la meilleure note obtenue par chaque groupe sera conservée. Les titres de Champions Combat Chorégraphié de Sabre Laser du Grand-Est 2023 (catégories Duel ou Bataille ou Ensemble) seront décernés au groupe ayant la meilleure note dans chacune des catégories.

Les championnats régionaux seront qualificatifs pour le **CFSL 2024** dans chaque catégorie. Le quota sera communiqué après les épreuves régionales (Cf livret 4 sur le règlement national au combat chorégraphie)

B. Organisation régionale de la saison

La saison régionale en **Combat Sportif** s'articule normalement autour de 4 circuits régionaux. En cette année de transition, seules les deux premières étapes auront lieu durant la saison 2023/2024.

- Épreuve de la Photosphère : Janvier/Février 2024
- Épreuve de la Chromosphère : Avril/Mai 2024

Les deux dernières étapes du circuit :

- Épreuve de la Corona
- Épreuve de la Lame

Se dérouleront sur la saison 2024/2025 entre septembre et décembre 2024.

L'ensemble de ces 4 Circuits permettront de désigner le « Champion de Combat Sportif au Sabre Laser du Grand-Est 2024 » et détermineront les sélectionnés pour le **CFSL 2025**.

La saison régionale en **Combat Chorégraphié**, s'articule autour de 2 circuits régionaux.

- Première épreuve (« de la Passion ») octobre/novembre 2023 à Strasbourg
- Deuxième épreuve (« de l'Harmonie ») décembre/janvier 2024 à Metz

L'ensemble de ces 2 Circuits permettront de désigner les « Champions de Combat Chorégraphié au Sabre Laser du Grand-Est 2023 » et détermineront les sélectionnés pour le **CFSL 2024**.

Un appel à volontaire sera lancé aux clubs pour l'organisation de ces compétitions

III. Stages de découverte et de perfectionnement

Des stages de découverte et de perfectionnement seront proposés en cours de saison selon un calendrier qui sera diffusé ultérieurement.

Une ou deux demi-journées thématiques, sous le format « séminaire », seront également organisées à destination principalement des enseignants. Les échanges porteront sur la pratique, les problèmes rencontrés, les projets, les dernières actualités, etc.

IV. Formation régionale des arbitres

La formation régionale d'arbitrage et de juge au sabre laser est ouverte aux candidats de plus de 16 ans des clubs du Grand Est qui possèdent le grade consulaire (niveau club).

Les candidats doivent réussir une épreuve théorique (QCM) organisée le jour de la Journée Nationale d'Arbitrage et une épreuve pratique.

L'épreuve pratique se décompose en un stage régional de formation (la même journée que le passage du QCM), des épreuves à arbitrer et une évaluation effectuée par un référent sur une compétition de niveau régional.

Saison 2023 – 2024

- Geispolsheim, Samedi 23 Septembre 2023 : JNA examen QCM et formation théorique et pratique arbitrage et juge

En cette année de transition, et même si la partie « juge » sera évoquée durant la JNA, il n'y aura pas de passage de diplômes de juges.

V. Formation des animateurs

La formation des animateurs au sabre laser comprend 100 heures : 60 heures de stage régional et 40 heures de pratique en club sous la direction d'un tuteur identifié (Maître d'Armes ou éducateur formé au sabre laser).

Les 60 heures de stage sont réparties sur 4 week-ends dont un serait consacré aux révisions et rattrapages si nécessaire. L'hébergement et les repas sont sous la responsabilité des stagiaires.

Une circulaire précisant les dates et lieux de formation a été diffusée par le CREGE.